



Le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues

À Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale

Le 17 janvier 2020

Monsieur le Ministre,

Depuis l'entrée en vigueur de votre réforme des lycées en septembre 2019, l'ensemble des acteurs de la promotion des langues régionales a pu en constater les effets catastrophiques. Cette réforme se traduit par la mise à bas de tous les efforts accomplis jusqu'à présent pour donner aux langues régionales une place dans le système éducatif français. Effondrement des effectifs, suppression ou précarisation des possibilités et filières existantes dans de très nombreux établissements : c'est tout un « écosystème » qui est menacé de disparaître.

Nous vous demandons donc de suspendre l'application de votre réforme, en ce qui concerne les langues régionales, dans le cadre de la préparation de la rentrée prochaine, et de prendre un certain nombre de mesures urgentes. Plus précisément, il convient :

À court terme, ou dès cette année afin d'éviter un nouvel effondrement des effectifs :

- de restaurer et améliorer l'attractivité de cet enseignement en rétablissant l'option facultative bonifiante de langue régionale au baccalauréat, en lui accordant le même coefficient que pour les langues anciennes, et en la rendant compatible avec le choix d'une autre option facultative.
- de rendre la spécialité langue régionale autonome et compatible avec un enseignement de spécialité de langue et culture étrangère, comme l'est celle des langues de l'Antiquité ;
- de rétablir partout la possibilité de choisir l'ordre des langues au baccalauréat et donc la langue régionale comme LVB y compris en section binationale où cette possibilité a été supprimée cette année.
- d'ouvrir officiellement la langue régionale comme LVB dans tous les lycées qui proposent seulement la langue régionale comme LVC.

- de créer au lycée, à l'instar des sections internationales et des sections européennes ou de langues orientales (SELO), une section bilingue – langue régionale. Ce dispositif organiserait l'enseignement de la langue régionale (4h, hors cadre LVB et LVC), des disciplines non linguistiques (DNL) en langue régionale, établirait le cadre d'évaluation et une mention sur le diplôme du baccalauréat ; il consacrerait des moyens spécifiques fléchés.

- de rétablir la déconnexion entre le baccalauréat et *Parcoursup* afin que les lycéens et leurs familles choisissent librement l'ordre des langues au baccalauréat. Un élève ne doit pas être pénalisé pour avoir choisi une langue régionale en LVB.

- de restaurer la possibilité de subir l'épreuve du baccalauréat en candidat libre : l'absence d'une telle possibilité pénalise des élèves qui n'ont pas accès dans leur établissement à un cours de langue régionale – cas malheureusement trop fréquent.

- de rendre possible le choix d'utiliser la langue régionale pour les épreuves terminales, écrites ou orales, du baccalauréat dans les disciplines non-linguistiques pour la session 2020 et les suivantes.

- de reconnaître l'enseignement bilingue au lycée comme un parcours spécifique compatible avec tous les autres enseignements, notamment ceux de langue étrangère.

- de rétablir une option de langue régionale au concours ordinaire de recrutement des professeurs d'école et de prévoir des postes de conseillers pédagogiques consacrés à la langue régionale en nombre suffisant.

- d'inclure le flamand occidental et le francoprovençal dans la liste des langues reconnues.

- d'affecter des moyens spécifiques, hors dotation horaire globalisée, à l'enseignement des langues de France, pour rompre avec le malthusianisme qui dans trop d'établissements, au moment des choix, amène les décideurs locaux à sacrifier la langue régionale.

- de préserver l'édition papier d'outils pédagogiques développés en langue régionale par le réseau Canopé.

Dans la perspective à plus long terme de la consolidation d'une véritable place des langues régionales dans le système éducatif, il faut :

- mettre en œuvre une politique volontariste de recrutements d'enseignants, suffisamment affichée en amont pour sensibiliser des étudiants propres à s'engager dans les formations menant à ces recrutements.

- mettre en œuvre une véritable politique d'information des familles concernant les possibilités de suivre un enseignement de langue régionale dans les filières immersives, bilingues paritaires, et pour toutes les formes d'enseignement prévues par les textes toujours en vigueur.

- reconnaître l'enseignement bilingue comme un parcours spécifique, de la maternelle au baccalauréat. Ce dispositif organiserait l'enseignement de la langue régionale, des disciplines non linguistiques (DNL) en langue régionale de manière à tendre vers la parité horaire, établirait le cadre d'évaluation et les mentions sur les diplômes ; il consacrerait des moyens spécifiques fléchés.

- développer des parcours d'immersion dans le public, comme cela est expérimenté pour le catalan, le basque ou le corse.

- reconnaître l'enseignement immersif associatif et lui donner les moyens d'accompagner son développement.

Lors de la réunion qui s'est tenue au ministère ce 30 novembre 2019, vos représentants nous ont délivré le message de votre attachement personnel aux langues régionales. Aussi nous vous demandons d'entendre en retour celui qui a été exprimé par les centaines de manifestants qui sont venus devant votre ministère à Paris, parfois de bien loin.

Notre angoisse est réelle, et nous serons mobilisés sans relâche jusqu'à obtenir satisfaction. Il est clair en effet que, par ses effets dévastateurs, votre réforme contrevient à l'article 75-1 de la Constitution qui fait des langues de France une partie du patrimoine national, et aux dispositions de l'article L 312-10 du code de l'Éducation, conforme à la loi d'orientation de refondation de l'école de 2013, qui a permis quelques progrès dans la prise en compte des langues de France depuis la loi Deixonne de 1951. Comment admettre en effet que ce qui est une « part du patrimoine de la France » soit ainsi mis à mal par une politique publique ? Il faut faire le constat des impacts négatifs de la réforme et agir en conséquence.

Nous sommes très nombreux à souhaiter que les langues régionales bénéficient enfin d'une reconnaissance et d'un vrai respect de la part de l'État, dont votre Ministère est un pilier essentiel. Il est temps de les faire enfin sortir de la précarité législative et réglementaire, dans la concertation avec tous ceux, élus nationaux, régionaux et locaux, syndicats et associations d'enseignants ou de parents engagés dans la promotion de nos langues dans l'enseignement public, associatif et confessionnel.

Il est donc temps de doter l'arsenal législatif de la France d'une grande loi sur les langues régionales qui les sorte enfin de la précarité où elles sont rendues désormais.

Cette loi, qui engagera l'État dans la valorisation et la transmission de nos langues, devra nous permettre de nous projeter dans l'avenir, en affirmant le rôle des autorités élues des territoires concernés par les langues régionales, en élargissant le champ des options pédagogiques proposées aux enfants, et en incluant la possibilité d'un enseignement par immersion dans l'enseignement public.

En recevant une délégation ce 30 novembre, vous avez accepté d'ouvrir un dialogue. Nous sommes tout disposés à le mener avec vous, dans une perspective constructive, mais, dans l'urgence que nous ressentons, nous vous demandons de prendre en considération, dès aujourd'hui, l'impérative nécessité de remettre en cause, pour la rentrée prochaine, les dispositions mortifères pour les langues régionales de la réforme du lycée et du baccalauréat.

Nous espérons être entendus et nous nous tenons à votre disposition pour de nouveaux échanges. Nous vous faisons part également de notre détermination à sauver nos langues qui participent à la réalité de nos territoires et à la diversité de la France et de l'Europe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues